

Octobre 2015



## La Réforme du collège en bref....

### *Les grands axes :*

- **Des heures d'accompagnement personnalisé pour les élèves :**

(**soutien** aux élèves qui rencontrent des difficultés ; **approfondissement** des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées)

- classe de 6<sup>ème</sup> : 3h hebdomadaires
- classe de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> : au moins 1h hebdomadaire consacrée à l'accompagnement personnalisé.

- **Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)** (cycle 4 – 2 ou 3h)

Les thèmes de travail des EPI sont inscrits aux programmes, ceux des IDD ne l'étaient pas. Le travail sur ces thèmes aboutira à la réalisation d'un projet incluant une réalisation **concrète**, individuelle ou collective. Les EPI concerneront toutes les classes du cycle 4 : 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> (Les IDD ne concernaient que les classes de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>). Leur évaluation « comptera » pour le Brevet.

8 thèmes de travail seront possibles (au moins 2 thèmes par année par élève) :

- Développement durable
- Science et société
- Corps, santé et sécurité
- Information, communication, citoyenneté
- Culture et création artistiques
- Monde économique et professionnel
- Langues et cultures de l'Antiquité
- Langues et cultures régionales et étrangères

- **Langues vivantes étrangères :**

- Enseignement de la langue vivante 2 à partir de la 5<sup>ème</sup>.
- Maintien des classes bi-langues 6<sup>ème</sup> assurant la continuité de l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais à l'école élémentaire

- **Langues anciennes et régionales :**

En plus de l'EPI de langues et cultures, les élèves pourront suivre un **enseignement de complément**, autrement dit une option, d'une langue ancienne en 5<sup>ème</sup>, et de 2h hebdomadaires en classe de 4<sup>ème</sup> et en classe de 3<sup>ème</sup>.

- **Horaire des disciplines :** Pas de changement sauf pour les langues vivantes

- toutes disciplines : [voir la grille horaire](#)

- le détail des horaires de langues :

	<b>AVANT</b>	<b>APRES</b>
LV1 6 <sup>ème</sup>	4h	3h
LV1 5 <sup>ème</sup>	3h	5h30
LV1+LV2 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>	6h	5h30
<b>TOTAL</b>	<b>13h</b>	<b>14h</b>

- **Gouvernance des établissements :**

Une marge de manœuvre dans la gestion de la dotation horaire est inscrite sur 20 % du total « heures professeurs ».

- **Deux parcours sont introduits à chacun des niveaux :**

- Un Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Professionnel (Parcours d'avenir).
- Un parcours d'éducation artistique et culturel.

*Attention : les classes de 3<sup>ème</sup> préparatoires aux formations professionnelles sont maintenues.*

## **Les parents PEEP attendent davantage d'une réforme du collège...**

Leurs attentes concernent principalement deux points : l'enseignement des langues vivantes et la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves.

**L'enseignement des langues vivantes** et les compétences acquises lors du cursus scolaire par les élèves est une préoccupation majeure des parents.

La PEEP milite depuis longtemps pour le développement des langues dès le plus jeune âge et notamment de l'apprentissage d'une LV2 dès la 5<sup>ème</sup>.

Néanmoins, elle regrette qu'une réflexion plus générale sur l'enseignement des langues vivantes n'ait pas été menée dans le cadre de cette réforme du collège pour axer davantage l'apprentissage sur la pratique orale, permettre une organisation par compétences et introduire l'enseignement de disciplines en langue étrangère, en s'inspirant de ce qui fonctionne au sein des sections européennes pour repenser cet enseignement.

La PEEP présentera très prochainement à la ministre de l'Éducation nationale ses propositions, fondées sur le séminaire de travail qui a réuni dernièrement les présidents d'associations et responsables départementaux et académiques de notre mouvement.

*A la PEEP, nous sommes acteurs !*

**L'introduction de travail par projet** avec l'enseignement pratique interdisciplinaire (à l'image des **Travaux Personnels Encadrés** au lycée) permet à tous les collégiens de découvrir le travail en groupe et d'appréhender les disciplines sous un autre angle : Apprendre autrement.

La mise en œuvre de ces EPI sera complexe et nécessitera un travail pédagogique important. Les équipes pédagogiques devront être accompagnées par les inspecteurs disciplinaires. Les représentants des parents d'élèves, quant à eux, devront être attentifs à leur mise en œuvre et demander au conseil d'administration la mise en place d'un suivi au sein de l'établissement.

**La PEEP est favorable à l'aide personnalisée pour tous les élèves.** A ce jour, elle est réservée aux seuls élèves de sixième. Ces heures doivent permettre une prise en compte des besoins des élèves qui peuvent aller de l'accompagnement à la remédiation. Nous serons attentifs à la mise en place de cette aide au sein des établissements : nos représentants élus doivent participer à la réflexion qui sera menée dans les collèges lors de sa mise en place et des critères d'évaluation. Le suivi de l'aide personnalisée doit aussi être une préoccupation des membres élus des conseils d'administration.

*N'oublions pas !*

**L'intervention de la PEEP a permis de conserver les enseignements des langues anciennes telles que le latin et le grec** (bien que leur volume horaire ait baissé d'une heure en 5<sup>ème</sup>).

*Et maintenant ?*

La Fédération, bien entendu, continuera d'intervenir sans relâche auprès du cabinet de la Ministre pour obtenir les ajustements nécessaires dans la mise en place de cette réforme.

A nous tous aussi dorénavant, chacun dans nos établissements, de rester très vigilants et d'intervenir, dans toute la mesure de nos moyens, auprès des directions des établissements pour que la mise en place de l'Accompagnement Personnalisé notamment, et celle des EPI aussi, aboutissent à une formule efficace pour nos enfants.

